

# **L'ADOPTION INTERNATIONALE**

**Le bilan sept ans après  
la réforme de la loi**

**Vendredi 23 avril 2010**

## ORGANISATION ET OBJECTIFS

En 2003, la législation belge en matière d'adoption a été profondément réformée.

Cette réforme, visant à garantir davantage la protection des enfants, avait pour objectif de mettre le droit belge en conformité avec la Convention de La Haye du 29 mai 1993. Par ailleurs, le Code de DIP a, de son côté également, apporté depuis octobre 2004 de nouvelles règles en matière d'adoption internationale. La lecture de ces différents instruments est complexe et leur complémentarité rend la pratique de cette matière peu aisée.

Le Point d'appui DIP familial de l'ADDE vous invite, lors d'une séance de formation le 23 avril 2010, à faire le point sur cette réglementation et à l'analyser au regard de la jurisprudence belge et européenne. Cette formation sera également l'occasion de mettre en lumière la pratique des autorités compétentes dans ce domaine, d'aborder les questions connexes liées au droit de séjour en Belgique des enfants adoptés ou placés sous tutelle et de poser les questions rencontrées sur le terrain.

La formation s'adresse à tous les professionnels de la matière, magistrats, avocats, membres du milieu associatif, désireux d'échanger avec des spécialistes de l'adoption. Elle sera accompagnée d'un syllabus reprenant la législation et la jurisprudence concernée.

La formation est agréée par l'OBFG à concurrence de 3 points de formation permanente.

## PROGRAMME

- 13h30** Accueil des participants
- 14h00** ***Exposé général des règles applicables à l'adoption internationale***  
Fleur Collienne - Avocate au barreau de Liège et assistante à l'ULg
- 14h40** ***Etat des lieux de la jurisprudence belge et européenne en matière d'adoption internationale***  
Sylvie Saroléa - Avocate au barreau de Nivelles et professeur à l'UCL
- 15h15** Questions – Réponses
- 15h30** Pause café
- 15h45** ***Les adoptions encadrées par l'Autorité centrale communautaire et la problématique des kafalas : aspects juridiques et pratiques***  
Béatrice Bertrand - Juriste à l'Autorité centrale communautaire
- 16h05** ***La pratique de l'Autorité centrale fédérale quant à la reconnaissance des adoptions étrangères***  
Christelle Arend-Chevron – Juriste à l'Autorité centrale fédérale
- 16h25** ***L'adoption et la tutelle : la question du droit de séjour en Belgique***  
Catherine de Bouyalski - Avocate au barreau de Bruxelles
- 16h45** Questions – Réponses
- 17h30** Clôture des travaux

### LIEU DE LA FORMATION

---

SPF Justice  
Auditorium  
Boulevard de Waterloo, 115  
1000 Bruxelles

### HORAIRE

---

De 14h00 à 17h30

### ACCÈS

---

Train : Gare du Midi  
Métro : Porte de Hal (Lignes 2 et 6)  
Tram : lignes 3, 4, 51  
Bus : lignes 27 et 48

### INSCRIPTIONS et MODE DE PAIEMENT:

---

Les personnes qui souhaitent suivre cette formation sont invitées à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer par fax (02/227 42 44) ou par la poste. Le bulletin d'inscription est également téléchargeable sur notre site et peut dans ce cas être renvoyé par email à [mariella.simioni@adde.be](mailto:mariella.simioni@adde.be).

Les droits d'inscription s'élèvent à 40 € (syllabus inclus); 35 € pour les abonnés 2009 ou 2010 à la Revue du droit des étrangers ; 30 € pour les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl.

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement. Celui-ci devra être versé sur notre compte (630-0217856-53) avant le 16 avril 2010. Une facture acquittée vous sera ensuite envoyée.

Vous pouvez déduire 10 % si vous ne souhaitez pas de facture.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

---

✉ : rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles

☎ : 02/227 42 42

📠 : 02/227 42 44

📧 : [mariella.simioni@adde.be](mailto:mariella.simioni@adde.be)

💻 : [www.adde.be](http://www.adde.be)